



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

foyers ruraux

Question écrite n° 83163

Texte de la question

M. Henri Nayrou souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les fortes inquiétudes récemment exprimées au plan départemental par les fédérations départementales des foyers ruraux. Celles-ci ont en effet au plan national appris récemment une diminution des postes FONJEP pour l'année 2005. Cette suppression brutale et inattendue place en effet de nombreuses fédérations départementales de foyers ruraux dans une situation extrêmement difficile. La fédération régionale des foyers ruraux de Midi-Pyrénées, qui bénéficiait de six postes FONJEP du ministère de l'agriculture, voit ainsi gelé la totalité de ces postes pour l'année 2005 et constate une baisse de 60 % de ses crédits, ce qui représente une atteinte vitale à l'existence même de ses associations qui agissent efficacement pour le développement et l'animation des territoires ruraux. Compte tenu de ces différents éléments, il souhaiterait savoir quelles mesures il entend prendre en la matière afin de permettre à ce mouvement de pérenniser et de développer ses engagements à maintenir un maillage vivant sur nos territoires ruraux.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche soutient les associations d'animation rurale par l'intermédiaire de conventions financières, de mises à disposition de fonctionnaires et du financement de postes FONJEP. Dans un contexte de maîtrise de la dépense publique, le budget du ministère de l'agriculture et de la pêche a fait l'objet d'un gel budgétaire. Le ministère a honoré les engagements pris auprès des associations qui ont été retenues dans le cadre d'un appel à projet. À ce titre, la Confédération nationale des foyers ruraux a bénéficié d'une subvention de 340 000 euros, à laquelle s'ajoutent des mises à disposition. L'année 2005 a constitué une année de transition pour la politique contractuelle du ministère de l'agriculture et de la pêche en faveur des acteurs du développement des territoires ruraux. Elle a permis d'expérimenter l'appel à projet « développement et attractivité des territoires ruraux » lancé en octobre 2005 et portant sur la période 2006-2008. Il vise à développer des partenariats et à soutenir les initiatives qui se situent dans le prolongement de la loi relative au développement des territoires ruraux. En particulier, l'importance du rôle associatif dans les différents aspects de la vie quotidienne en milieu rural et leur capacité d'innovation sont unanimement appréciées. Ainsi l'appel à projet permet de donner dès les premières semaines de l'année 2006 des objectifs clairement partagés pour les trois prochaines années et de définir précisément le soutien financier apporté pour la première année d'exécution de ce cadre pluriannuel. En outre, la mission d'évaluation menée par le comité permanent de coordination des inspections (COPERCI) va remettre dans les prochaines semaines son rapport sur les modalités d'application par le ministère de l'agriculture de son appui via le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP). Ce travail va permettre de renouveler les objectifs et les moyens d'intervention du ministère au service de ce dispositif dont l'intérêt est partagé.

Données clés

Auteur : [M. Henri Nayrou](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83163

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 401

Réponse publiée le : 7 mars 2006, page 2410